

**COMMUNE D'ARGUEL**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 27 août 2018**

**Les convocations ont été faites le 20 août 2018**

---

Ordre du jour

Conseil municipal , élections partielles organisation

Convention RGPD avec @dat

Admission en non valeur

CAGB

-Eléction adjoint référent PLUi

-Parcours Trail permanent

-Modificatiöns statutaires, compétence voirie

Informations et Questions diverses

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 27 août 2018 à 20h30, sous la Présidence de Monsieur André AVIS Maire.

Présents : André AVIS, Claude GRESSET, David LORTON, Antoine CLAUDET, Pascal HUGUET

Absent : Mathias BOUGNON

Monsieur Claude GRESSET a été désigné secrétaire de séance; le Maire a déclaré la séance ouverte à 20 h45

Le compte rendu du conseil municipal du 25 juin 2018 est signé par les conseillers présents sans remarque particulière.

I Conseil municipal , élections partielles, organisation

Le maire informe que suite aux démissions de Messieurs Didier Marchal, Régis Girardet, Daniel Voidey et Jean-Loup Eglin en juillet 2018 ainsi que celle de Monsieur Bernard Espitalier en juin 2014, le Conseil Municipal d'Arguel a perdu plus du tiers de ses membres.

Conformément au code des collectivités locales, le préfet du Doubs, par arrêté préfectoral n° 25-2018-08-21-046, convoque les électeurs de la Commune d'Arguel les dimanches 14 et 21 octobre 2018 afin d'élire 5 nouveaux conseillers (ères).

Cet arrêté précise les modalités de ces élections complémentaires.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidatures en Préfecture entre le lundi 24 septembre et le jeudi 27 septembre 2018 à 18h00, avec la possibilité de dépôt groupé.

Les documents d'inscription sont disponibles en mairie.

Le maire présente pour avis aux conseillers, un courrier à distribuer à la population pour information. Ce dernier est accepté dans la forme proposée.

Le conseil constate que la possibilité d'amendement ou de remarques à propos du compte rendu municipal du 25 juin 2018 n'a pas été utilisée par les conseillers présents.

Une réunion sera fixée en septembre pour l'organisation de ces élections.

## II Convention RGPD avec Ad@t

Le maire fait part au conseil municipal de la proposition de Ad@t de fournir une prestation de Délégué à la Protection des Données ( UE 2016/679) permettant à la commune de nommer l'ADAT en tant que personne morale pour être Délégué à la Protection des Données et de se mettre conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données( RGDP).

Les missions du Délégué à la Protection des Données consistent :

- Accompagner la collectivité dans cette démarche
- Auditer la sécurité de la collectivité
- Sensibiliser les acteurs aux multiples principes de UGPD et ses obligations.
- Être le référent sur ces questions
- Contrôler le respect au RGPD et au droit national
- Assurer la documentaion
- Et être le référent de la commune devant la CNIL au besoin.

Cette prestation de nature intellectuelle comporte une phase de mise en conformité et une phase de suivi. Le coût de cette prestation comporte un forfait de 350 € ht pour la mise en place et de 175 € pour le suivi par an soit 525 € ht avecTVA à 20% soit 630 € à prendre en compte au budget. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le maire à signer tous documents concrétisant cette décision.

## III Admission en non valeur

La trésorière de la commune demande de passer en non valeur suite à l'irrecouvrabilité de cette créance la somme de 69.58 €  
Le conseil, à l'unanimité, donne son accord qui sera pris en compte par un mandat au compte 6541 au budget principal pour 69.58 €

## IV CAGB

### Election adjoint référent PLUi

Il est demandé de désigner un adjoint au maire pour participer au comité de secteur comme second élu communal . Le conseil municipal, à l'unanimité désigne Claude Gresset

### Parcours Trail permanent Grand Besançon- Territoire de Trail Grandes Heures Nature

Après présentation de cette démarche, qui consiste à développer une infrastructure sportive permettant un outil fédérateur de valorisation du territoire de l'agglomération et des richesses communes traversées par des circuits de Trail définis, le conseil municipal autorise la maire à signer la convention avec la CAGB s'inscrivant dans cette démarche.

### Modification statutaire, compétence voirie.

Suite au conseil communautaire du 29 juin 2018 qui s'est prononcé favorablement sur la modification des statuts de la Cagb en vue de la transformation en communauté urbaine, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette modification de statuts.

Cette modification comporte le transfert de plusieurs type de compétences dont la voirie. Malgré quelques réticences, le conseil municipal, à l'unanimité, délibère favorablement à cette modification statutaire.

## V Informations et Questions diverses

### Commune nouvelle

- Suite aux conseils de la préfecture, il serait opportun de revoir les statuts des syndicats intercommunaux impliqués par cette possible évolution. Des discussions sont en cours.
- Une présentation similaire à celle du 30 juin à Arguel est programmée le vendredi 6 septembre à 19h00 à Fontain. Les conseillers municipaux sont appelés à y participer.

### Sifalp

Les travaux s'achèvent difficilement dans les temps mais permettront d'effectuer la rentrée dans des conditions correctes.

La samedi 1 septembre 2018 sera une journée porte ouverte pour découvrir le nouveau cadre en voie d'achèvement.

L'inauguration officielle est prévue le 15 septembre 2018 avec les acteurs publiques.

la séance est levée à 22h00

### **MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS A LA REUNION du 27 août 2018**

Nom	Fonction	Présents / Excusés Procurations	Signature
AVIS André	Maire	Présent	
GRESSET Claude	Adjoint	Présent	
BOUGNON Mathias	Conseiller	Absent	
CLAUDET Antoine	Conseiller	Présent	
HUGUET Pascal	Conseiller	Présent	
LORTON David	Conseiller	Présent	